

que *Singulari quâdam* et peut se résumer ainsi : Les ouvriers catholiques, qu'ils soient d'Allemagne ou d'ailleurs, ne sont à leur place naturelle que dans des syndicats catholiques. " Il " s'ensuit donc que, dans les contrées catholiques, il est nécessaire d'établir et de favoriser " de toute manière les associations confessionnelles catholiques ". Dans les contrées mixtes, on devra suivre la même règle de conduite, " partout où il paraîtra possible " — ce n'est donc pas les difficultés qui en exemptent, mais l'impossibilité — " de subvenir, par elles, aux besoins divers des associés ". En Allemagne, on devra maintenir les organisations purement catholiques, les développer et finir par y amener tous les ouvriers catholiques. En attendant, les ouvriers catholiques d'Allemagne pourront continuer de faire partie des syndicats chrétiens ; (Ce n'était pas, on le voit, la permission de rester ou d'entrer dans le syndicat neutre dont le pape dit, au même endroit, que " ce serait faire œuvre qui ne pourrait être approuvée d'aucune façon ", dans les pays catholiques et dans ceux où des associations confessionnelles sont possibles, " que de vouloir favoriser et propager des organisations composées de catholiques, et de non-catholiques "), mais il est bien entendu que, cette permission, le pape la donne comme à regret et que, ces associations chrétiennes, il ne consent qu'à les tolérer ; elles sont un mal qui n'a pas son approbation. De plus, même cette tolérance — justifiée par de grosses raisons, comme l'intérêt supérieur du catholicisme en Allemagne — cessera le jour " où de nouvelles circonstances auront rendu cette tolérance ou inopportune ou illégitime ". Enfin, les ouvriers qui seront inscrits dans les syndicats chrétiens devront appartenir en même temps à des associations catholiques où on leur enseignera leurs devoirs d'ouvriers catholiques ; ils ne pourront faire partie des syndicats chrétiens que si ces derniers font les choses de façon à ne pas s'attirer les reproches de l'Église. Et les évêques devront exercer, sur ce point, une étroite surveillance.

Nous aurons à revenir sur tout cela plus tard, quand il nous faudra donner les raisons de ces directions des papes. Pour l'heure, tout ce que nous voulions prouver, c'est que l'Église n'entend pas badinage sur la qualité des unions

ouvrières : elles les veut catholiques pour les catholiques et si, parfois, elle fait une exception à la règle, elle exige tant de garanties et accorde sa tolérance avec de telles réserves que c'est à décourager ceux qui veulent s'en servir. Et, si nous ne faisons erreur, les paroles de Pie X aux Allemands règlent ce point définitivement.

Dans les milieux internationaux, on prétend, parfois, que " certains petits abbés de Québec et de Montréal " font du zèle en tâchant d'aider à la formation de syndicats catholiques et en dénonçant les syndicats neutres. Si on voulait en croire certains agents de l'Internationale qui n'ont de catholique que leur extrait de baptême, — certains autres aussi — les prêtres et les ouvriers qui se font les champions et les propagateurs du syndicalisme catholique au Canada seraient " plus catholiques que le Pape " et ils agiraient contre l'esprit de l'Église. Nous avons lu ces choses-là dans le *Monde Ouvrier* et nous les avons entendues de nos oreilles, bien plus d'une fois, on peut nous en croire, et dans divers milieux.

On sait maintenant, pensons-nous, que ces plaintes sont faites par des gens qui sont moins catholiques que les papes dont nous avons cité les paroles.

Quelques *walking-delegates* prétendent aussi, parfois, que des évêques américains donnent aux syndicats neutres de la république voisine une approbation sans réserve et que ces mêmes évêques blâment le mouvement ouvrier catholique qui se propage si rapidement dans la province de Québec.

C'est une calomnie. Les évêques américains exercent simplement envers la Fédération américaine du Travail une tolérance que les circonstances leur imposent. Qu'ils aient approuvé ses principes, sa neutralité, son programme ; qu'ils se soient portés garants de l'orthodoxie de ses doctrines, de la moralité de ces pompes et de ses œuvres, et de l'honnêteté de ses méthodes : jamais, au grand jamais ! Et nous défions qui que ce soit d'en fournir un mot de preuve.

(*L'Action Catholique*).